

Règlement intérieur des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements de 3F Seine-et-Marne

Règlement intérieur des commissions d'attribution des logements de 3F Seine-et-Marne

Publié le 16/10/2025

Le présent règlement intérieur, validé par le Conseil d'Administration du 15 avril 2025, fixe les modalités de fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements de 3F Seine-et-Marne.

Conformément à l'Article R441-9 du CCH (alinéa IV du II), les orientations définies par le Conseil d'Administration applicables à l'attribution des logements et le règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements établi par le Conseil d'Administration sont disponibles sur le site internet 3F.

[Télécharger le fichier](#)

3F



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES
COMMISSIONS D'ATTRIBUTION
ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION
DES LOGEMENTS (CALEOL)**

3F Seine-et-Marne AL
Groupe ActionLogement